Arrêté fédéral sur l'adaptation de dispositions du droit fédéral en matière d'organisation

Projet

du

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu le message du Conseil fédéral du 5 juin 2001¹, arrête:

Ι

Sont abrogés:

- 1. l'arrêté fédéral du 26 mars 1897 concernant les établissements agronomiques destinés aux essais et aux recherches agricoles²;
- 2. l'arrêté fédéral du 17 juin 1915 relatif à la création d'une station fédérale d'essais viticoles dans la Suisse romande et à la construction de nouveaux bâtiments destinés à cette station et à l'Etablissement fédéral de chimie agricole, à Lausanne³;
- 3. l'arrêté fédéral du 19 décembre 1946 concernant l'agrandissement de l'Etablissement fédéral d'essais viticoles et arboricoles de Lausanne par la création d'une sous-station en Valais⁴:
- 4. l'arrêté fédéral du 27 juin 1902 concernant la reprise, par la Confédération de l'Etablissement d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil, et l'allocation d'un crédit pour la construction d'un laboratoire et d'un cellier⁵:
- 5. l'arrêté fédéral du 3 décembre 1880 allouant un crédit annuel pour la Station d'essai de la résistance des matériaux de construction, à l'Ecole polytechnique suisse⁶:
- 6. l'arrêté fédéral du 19 juin 1936 concernant la cession de la Station suisse d'essais de Saint-Gall à la Confédération⁷:
- 7. l'arrêté fédéral du 19 décembre 1944 allouant une subvention au canton de Zurich pour la correction de l'Eulach à Winterthour⁸;
- 1 FF 2001 3657
- 2 RS 9 411; RO 1968 1533
- 3 RS 9 417: RO 1968 1533
- 4 RS **9** 422; RO **1968** 1533
- 5 RS 9 416; RO 1968 1533 6 RS 4 277
- 6 RS **4** 277 RS **4** 278
- 8 RS 4 988

3686

- 8. l'arrêté fédéral du 14 mars 1947 concernant la correction de la Simme, du Reidenbach au Bäuertweidli, dans la commune de Boltigen⁹;
- 9. l'arrêté fédéral du 18 juin 1913 allouant au canton de Lucerne une subvention pour la correction de la Reuss, de l'embouchure de la Petite-Emme aux frontières des cantons d'Argovie et de Zoug¹⁰;
- 10. l'arrêté fédéral du 2 octobre 1947 concernant l'allocation d'une subvention au canton d'Unterwald-le-Haut pour la correction de la Grande Schlieren près d'Alpnach¹¹;
- 11. l'arrêté fédéral du 16 juin 1938 allouant une subvention au canton de Saint-Gall pour l'aménagement d'un chenal dans l'ancien lit du Rhin de St-Margrethen au lac de Constance¹²;
- 12. l'arrêté fédéral du 28 septembre 1938 allouant une subvention au canton de Saint-Gall pour la correction du Widenbach près d'Altstätten¹³;
- 13. l'arrêté fédéral du 14 décembre 1921 concernant le calcul du produit net des chemins de fer privés¹⁴:
- 14. l'arrêté fédéral du 17 mars 1932 concernant la participation de la Confédération à la Société suisse de remorquage, à Bâle¹⁵;
- 15. l'arrêté fédéral du 8 octobre 1924 allouant une subvention au canton de Bâle-Ville pour la création d'un port sur le Rhin, à Bâle-Petit-Huningue¹⁶;
- 16. l'arrêté fédéral du 29 septembre 1927 allouant au canton de Bâle-Ville une subvention complémentaire pour l'aménagement du port de Bâle-Petit-Huningue¹⁷;
- 17. l'arrêté fédéral du 17 juin 1932 allouant au canton de Bâle-Ville une subvention pour l'aménagement du port sur le Rhin à Bâle-Petit-Huningue¹⁸;
- 18. l'arrêté fédéral du 17 décembre 1971 sur la création d'un centre de formation professionnelle agricole à Changins¹⁹;
- 19. l'arrêté fédéral du 17 février 1964 concernant l'octroi de facilités financières à la Turquie dans le cadre du plan quinquennal de ce pays (1963 à 1967)²⁰;

```
9 RS 4 998
10 RS 4 1006
```

¹¹ RS 4 1016

¹² RS **4** 1037

¹³ RS 4 1037 RS 4 1040

¹⁴ RS **7** 236; RO **1958** 341

¹⁵ RS **7** 479; RO **1972** 1583

¹⁶ RS **7** 475

¹⁷ RS **7** 477

¹⁸ RS **7** 478 19 RO **1972** 1878

²⁰ RO **1964** 194

20. l'arrêté fédéral du 6 mars 1969 concernant l'octroi de facilités financières à la Turquie dans le cadre du 2º plan quinquennal de ce pays (1968 à 1972)²¹.

П

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.